

Réf: ADCA SKIAMA/DG/DPR/DRDE/CM Ref/Entreprise: ITG/BDP/MINPOSTEL/2023/347

MARCHE: N°000072/M/MPT/CCCM-SPI/CIPM/ 2022 DU 10 OCTOBRE 2022 PASSE APRES APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°00009/AONO/MPT/CIPM/CCCM-SPI/2022 DU 03 AOUT 2022 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE POUR LE SUIVI ET LE CONTROLE DE LA MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE DATA CENTER DU PROJET E-POST DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)

**OBJET**: Avis relatif à la demande de suspension de délai.

KIAMA S.A. au capital de 40 000 000 de FCFA. Mobile Omnisport, Derrière le Stade Annexe N°3 www.kiama.cm contact@kjama.cm Tel: (237) 697 812 515 / 682 202 675

Fixe: (237) 222 209 04 WhatsApp +237 8220 2675 BP: 15709 Yaoundé Cameroun

Yaoundé, le

# MADAME LE MINISTRE DES **POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

(Maître d'Ouvrage) MINPOSTEL - Yaoundé.

### Madame le Ministre,

Accusant réception de la copie de la demande de suspension des délais dont la référence est reprise en marge, introduite dans vos services par l'Entreprise le 27/12/2023 et soumise à votre sanction,

J'ai l'honneur de porter à votre attention notre avis motivée issue de l'exploitation de ladite demande.

En effet, l'entreprise sollicite une suspension de délais pour une période de trois (03) mois allant d'août à octobre 2023 principalement motivée par les difficultés liées à la logistique des fournitures livrées à date et par la reprise de la conception de l'architecture du réseau informatique du centre de données.

Relativement à l'architecture, l'Entreprise a réalisé une première architecture basée sur les prescriptions du cahier de charge, mais celle-ci n'a pas reçu la validation de la CAMPOST au cours de l'atelier des 16 et 17 mai 2023 du fait de la l'ampleur des modifications de configurations nécessaires à son déploiement. Ainsi, elle a été contrainte de mener plus d'investigation qui ont conduit à une nouvelle soumission à la CAMPOST, en attente d'examen dans le cadre d'un atelier à planifier. Cette situation induit un allongement d'environ six (06) mois pour cette tâche.

Pour ce qui est de la livraison des équipements les difficultés sont liées essentiellement au caractère épars des colis constitutifs des équipements livrés ; ainsi les livraisons ayant démarré au mois de mai 2023 n'ont pu être que réceptionnées qu'au mois d'octobre 2023 soit environ six (06) mois plus tard.

Les délais n'étant pas cumulatifs car les deux activités se déroulant simultanément d'une part et les périodes écoulées n'étant pas restées sans activités, nous suggérons sauf avis contraire de votre part, d'accéder à la requête de l'Entreprise en lui accordant la suspension sur la période sollicitée.

Restant acquis aux instructions que vous voudrez bien nous communiquer, je vous prie d'agréer, madame le ministre, l'expression de notre profond respect.

## Le Directeur Général

#### Pièce jointe :

- Copie demande de suspension de délais de l'entreprise ;
- Compte rendu atelier du 16 au 17 mai 2023 ;
- Copie procès- verbal de réception partielle

- DAG/MINPOSTEL, Chef Service du Marché;
- CELINFO/MINPOSTEL, Ingénieur du Marché;
- DSI/CAMPOST, Ingénieur du Marché Assistant ;
- Archives.



Fidel MOLE HAMMA